

**PAR COURRIEL ET POSTE**

Le 17 novembre 2006

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria, bureau 255  
Montréal, Québec  
H4Z 1A2

**Objet : Demande de révision de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador de la décision D-2005-201 rendue dans le dossier de l'approbation de la grille de pondération des critères non monétaires relative à l'appel d'offres pour un second bloc d'énergie éolienne - R-3595-2006 – VERSION CONSOLIDÉE ET RÉ-AMANDÉE DES CONCLUSIONS DE L'APNQL**

**N/D : 2301-004**

---

Chère consœur,

Par la présente nous déposons nos conclusions consolidées et ré-amendées. Nous vous ferons parvenir l'original et 8 copies de ce document dans les plus brefs délais.

Veillez prendre note que nous avons légèrement modifié le texte des conclusions G et I. Ces modifications sont conformes à notre preuve déposée et à notre exposé sommaire. Nous soumettons qu'ils ne sont pas de nature à causer préjudice aux parties.

Veillez agréer, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**FRANKLIN GERTLER & ASSOCIÉS**

par: Franklin S. Gertler, avocat

FSG/om

c.c. (par courriel uniquement)

- Corporation métisse du Québec et de l'Est du Canada, M<sup>e</sup> Pierre Montour
- Procureur général du Québec, M<sup>e</sup> Francis Demers
- Hydro-Québec, M<sup>e</sup> Yves Fréchette
- M. Ricky Fontaine (Gestion GSF)